Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Greenfield Park tenue le 8 mai 2023, à 19 h 30, au bureau de l'arrondissement de Greenfield Park, 156, boulevard Churchill, Longueuil, sous la présidence de M. Sylvain Joly.

Présences :
Sylvain Joly
Eric Normandin
Susan Rasmussen

Autre présence :
Véronica Mollica, chef de division, séances et avocate principale

---

1. OUVERTURE

GP-230508-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

GP-230508-1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GP-230508-1.3

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil et, durant laquelle, la secrétaire de l'arrondissement lit les questions des citoyens qui ont été reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant, pour la présente séance.

GP-230508-1.4

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT DE GREENFIELD PARK TENUE LE 3 AVRIL 2023

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Greenfield Park tenue le 3 avril 2023 à 19 h 30, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION

GP-230508-2.1

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 8 MARS 2023 (SD-2023-1232)

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 mars 2023.

3. COMMUNICATIONS

4. FINANCES

5. RESSOURCES HUMAINES

6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES

7. BIENS IMMOBILIERS

8. RÈGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

GP-230508-8.1

ADOPTION DU RÈGLEMENT GP-2023-155 MODIFIANT LE RÈGLEMENT GP-2009-24 RELATIF À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (SD-2023-1258)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement GP-2023-155 modifiant le Règlement GP-2009-24 relatif à la gestion des matières résiduelles*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GP-230508-8.2

APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA FONDATION TOUT POUR LES ENFANTS (SD-2023-1181)

Il est proposé :

1° d'approuver le protocole d'entente à intervenir avec la Fondation tout pour les enfants concernant l'organisation et la réalisation d'un marché saisonnier sur l'esplanade du 156, boul. Churchill, les samedis 9, 16, 23 et 30 septembre 2023;

2° d'octroyer une subvention de 13 000 $, taxes comprises, le cas échéant, pour l'année 2023;

3° d'autoriser la greffière à signer ce protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. CIRCULATION ET TRANSPORT

10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

GP-230508-10.1

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIF À L'AGRANDISSEMENT D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE ET À DES MODIFICATIONS AUX MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT AU 206, RUE ROLLAND (SD-2023-1226)

Il est proposé d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement d'une habitation unifamiliale par l'ajout d'un deuxième étage au-dessus du rez-de-chaussée et à des modifications aux matériaux de revêtement sur toutes les façades au 206, rue Rolland, selon le rapport et les plans présentés au comité consultatif d'urbanisme le 12 avril 2023;

Le requérant doit déposer sa demande de permis de construction dans un délai de 24 mois suivant l'adoption de cette résolution, autrement la résolution et les droits qui en découlent deviennent sans effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GP-230508-10.2

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIF À LA PLANTATION D'UN ARBRE, À LA RÉFECTION DES FAÇADES ET À L'AGRANDISSEMENT EN FAÇADE AVANT D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE AU 304, RUE MURRAY (SD-2023-1228)

Il est proposé :

1° d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la plantation d'un arbre, à la réfection des façades et à l'agrandissement en façade avant d'une habitation unifamiliale au 304, rue Murray, selon

l'option 2 et le rapport et les plans présentés au comité consultatif d'urbanisme le 12 avril 2023;

2° d'exiger, comme condition préalable à la délivrance du permis de construction, le dépôt d'une garantie financière d'un montant de 3 000 $ pour garantir la réalisation complète des travaux de conservation et de plantation d'arbres, ainsi que la réalisation complète de l'aménagement paysager, le tout conformément à ce plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Le requérant doit déposer sa demande de permis de construction dans un délai de 24 mois suivant l'adoption de cette résolution, autrement la résolution et les droits qui en découlent deviennent sans effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GP-230508-10.3

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIF À UN EMPIÉTEMENT DE L'AIRE DE STATIONNEMENT AU 906, RUE WATSON (SD-2023-1227)

Il est proposé d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à un empiétement de l'aire de stationnement de 5,77 mètres devant la façade principale au 906, rue Watson, selon le rapport et les plans présentés au comité consultatif d'urbanisme le 12 avril 2023;

Le requérant doit déposer sa demande de permis de construction dans un délai de 24 mois suivant l'adoption de cette résolution, autrement la résolution et les droits qui en découlent deviennent sans effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. AFFAIRES DIVERSES

12. CLÔTURE

GP-230508-12.1

PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil de l'arrondissement interviennent à tour de rôle.

GP-230508-12.2

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé de lever la séance, il est 20 h 02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le président, La secrétaire de l'arrondissement,

Sylvain Joly Véronica Mollica